



Bulletin Officiel

N°6757 Jeudi 15 Décembre 2022

www.cmf.tn

27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE 2

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETAIT SUR LES ACTIONS DE SOCIETE ADWYA 12

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS 16

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2022-2 17

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2022

- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH-

AVIS DU CMF

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ASSURANCES MAGHREBIA VIE**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE.

Dans le cadre du prospectus, la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a pris les engagements suivants :

- Réserver deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions ASSURANCES MAGHREBIA VIE acquises dans le cadre de l'OPF.

Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions ASSURANCES MAGHREBIA VIE acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;

- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de TUNISIE CLEARING ;
- Actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

De même, la société ASSURANCES MAGHREBIA SA, actionnaire de référence de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE, détenant actuellement 72,08% de son capital, s'est engagée, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, la société ASSURANCES MAGHREBIA SA, actionnaire de référence de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE, détenant 56,73% du capital de la société après l'ouverture du capital, s'est engagée à :

- ✓ ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation des Business Plans de la société et du groupe.

Aussi, les actionnaires cédants s'engagent à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement à la moitié du nombre des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 20/10/2022, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 25.000.000 actions du nominal un (01) dinar chacune, composées de 20.000.000 actions anciennes et 5.000.000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité portant sur un montant de 4,5 MDT et 625.000 actions.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse MAC SA a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (diffusion de 30 % du capital), l'introduction des actions ASSURANCES MAGHREBIA VIE se fera au Marché Principal de la Cote de la Bourse au cours de **6,080 DT** l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 13/05/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE, tenue le 22/07/2022, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et a donné au Conseil d'Administration le pouvoir d'en fixer les conditions et les modalités, et d'accomplir toutes les procédures nécessaires à sa finalisation.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration réuni le 22/07/2022 a fixé les conditions et les modalités définitives de l'ouverture du capital de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et de son admission à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et ce, à travers :

- La réalisation d'un Split de la valeur nominale de l'action pour passer de 10 dinars à 1 dinar ;
- D'une part, une augmentation du capital social de la société de 5.000.000 DT réservée aux nouveaux actionnaires pour le relever à 25.000.000 DT divisé en 25.000.000 actions et, d'autre part, une cession de 2.500.000 actions par les anciens actionnaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/11/2022, sur proposition du Conseil d'Administration du 22/07/2022, a approuvé les modalités de l'opération projetée et ce, à travers une augmentation de capital et une cession d'actions anciennes.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/11/2022 a décidé dans sa 4^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE d'un montant de 5.000.000 dinars pour le porter de 20.000.000 dinars à 25.000.000 dinars et ce, par l'émission de 5.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,080 dinars** l'action, soit 1 dinar de nominal et 5,080 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales, la même Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration de la société tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE, réunie le 25/11/2022, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation se traduit par la suppression des droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction en Bourse de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE se fera au moyen :

- d'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **1.875.000 actions**, représentant **25%** de l'offre au public et **7,5%** du capital de la société après augmentation, au prix de **6,080 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ **1.250.000 actions nouvelles** émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant 5% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
 - ✓ **625.000 actions anciennes** provenant de la cession par les actionnaires de la société d'actions anciennes, représentant 2,5% du capital après la réalisation de ladite augmentation.
- d'un **Placement Global** de **5.625.000 actions**, représentant **75%** de l'offre au public et **22,5%** du capital de la société après augmentation (dont 1.875.000 actions anciennes et 3.750.000 actions nouvelles à souscrire dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de **250.015,680 DT**, centralisé auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à **des quotités d'actions**. Chaque quotité est composée de **deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire** et d'une **(1) action ancienne à acheter**.

Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de **2.500.000 quotités**.

Il convient de signaler que les sociétés du Groupe UFH ne pourront acquérir des quotités d'actions ni dans le cadre de l'OPF ni dans celui du Placement Global.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus citées, préalablement fixées au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : ASSURANCES MAGHREBIA VIE.

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002- Tunis Belvédère.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par le Code des Sociétés Commerciales et le Code des Assurances promulgué par la loi N°92-24 du 9 Mars 1992 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Date de constitution : 23/10/2009.

Capital social : 20.000.000 dinars divisé en 20.000.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet de pratiquer les opérations d'assurances suivantes en Tunisie et à l'étranger :

- Toute opération comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine et toutes autres opérations à titre complémentaire.
- Toute opération d'appel à l'épargne en vue de la capitalisation et comportant en échange des versements uniques ou périodiques des engagements déterminés quant à leur durée et à leur montant et toutes autres opérations à titre complémentaire.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire connexe ou complémentaire.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **15/12/2022 au 23/12/2022 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **15/12/2022**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **23/12/2022 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles à émettre et anciennes à céder dans le cadre de cette offre portent jouissance à partir du **01/01/2022**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action ASSURANCES MAGHREBIA VIE, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,080 DT** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de la demande d'acquisition. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions ASSURANCES MAGHREBIA VIE exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible N° 04105044008072943722 ouvert auprès de ATTIJARI BANK, agence le Belvédère, conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une diffusion dans le public de **7.500.000 actions**, soit **30%** du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- Un Placement Global,

Comme suit :

	Nombre d'actions offertes	Montant en Dinars	% de l'offre	% du capital
Offre à Prix Ferme (OPF)	1.875.000	11.400.000	25%	7,5%
Placement Global (PG)	5.625.000	34.200.000	75%	22,5%
Total	7.500.000	45.600.000	100%	30%

Il est à signaler que les sociétés du groupe UFH ne pourront pas souscrire à la présente offre au public.

Offre à Prix Ferme

Le Placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées de deux (2) actions nouvelles et d'une (1) action ancienne, soit un total de 625.000 quotités offertes, correspondant à 1.250.000 actions nouvelles et 625.000 actions anciennes.

Les 1.875.000 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 25% de l'offre au public et 7,5% du capital après augmentation) seront offertes à une seule catégorie, réservée aux :

- Personnes physiques et/ou morales, autres qu'institutionnels (hormis les sociétés du Groupe UFH), sollicitant au minimum 20 quotités et au maximum 41.666 quotités,
- Et aux institutionnels y compris les OPCVM (hormis les sociétés du Groupe UFH) sollicitant au minimum 20 quotités et au maximum 416.666 quotités.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF ne peuvent pas souscrire dans le cadre du Placement Global et inversement.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre national des entreprises ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre national des entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur :

- Un nombre de quotités qui ne peut être inférieur, pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse), à 20 quotités correspondant à 40 actions nouvelles et 20 actions anciennes, ni supérieur à 416.666 quotités correspondant à 833.332 actions nouvelles et 416.666 actions anciennes (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital) ;
- Un nombre de quotités qui ne peut être inférieur, pour les non institutionnels, à 20 quotités correspondant à 40 actions nouvelles et 20 actions anciennes, ni supérieur à 41.666 quotités correspondant à 83.332 actions nouvelles et 41.666 actions anciennes (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation de capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent avis, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités, ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des actions et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 625.000 quotités seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre de quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital après augmentation	Montant en Dinars
Personnes physiques et/ou morales, autres qu'institutionnels*, sollicitant au minimum 20 quotités et au maximum 41 666 quotités et institutionnels* y compris les OPCVM sollicitant au minimum 20 quotités et au maximum 416 666 quotités.	625.000	1.250.000	625.000	7,5%	11.400.000
Total	625.000	1.250.000	625.000	7,5%	11.400.000

* : Hormis les sociétés du Groupe UFH.

Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre de l'OPF peuvent être affectées au Placement Global.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 1.875.000 quotités soit 3.750.000 actions nouvelles et 1.875.000 actions anciennes représentant 75% de l'offre au public et 22,5% du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs (hormis les sociétés du Groupe UFH) désirant acquérir au minimum pour un montant de 250.015,680 DT.

Catégorie	Nombre de quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital social après augmentation	Montant en Dinars
Placement Global (PG)	1.875.000	3.750.000	1.875.000	22,5%	34.200.000

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus citées, préalablement fixées au vendeur et ce, pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre national des entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne doit pas être inférieur à 13.707 quotités correspondant à 27.414 actions nouvelles et 13.707 actions anciennes, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250.015,680 Dinars, et qui ne peut être supérieur à 41.666 quotités correspondant à 83.332 actions nouvelles et 41.666 actions anciennes, soit un montant de 759.987,840 Dinars pour les non institutionnels, et ne peut être supérieur à 416.666 quotités correspondant à 833.332 actions nouvelles et 416.666 actions anciennes, soit un montant de 7.599.987,840 Dinars, pour les institutionnels.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global :

A l'issue de l'opération de placement, MAC SA intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de MAC SA, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission de dépouillement.

Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demandes d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission de dépouillement.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite positive (diffusion de 30 % du capital auprès du public), l'avis précisera par intermédiaire le nombre de quotités attribuées, les demandes d'acquisition retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable (diffusion de 30 % du capital auprès du public), la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à TUNISIE CLEARING les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de TUNISIE CLEARING.

TUNISIE CLEARING a attribué aux actions anciennes de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE le code ISIN : TNDKJ8O68X14.

TUNISIE CLEARING a attribué aux actions nouvelles de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE le code ISIN : TNMSXIDXJE02.

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par TUNISIE CLEARING dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'Union Financière (UFI), intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne commencera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi.

Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le Bulletin Officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi 2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions en bourse, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi des finances pour l'année 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit à 20% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35% et qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la BVMT au cours de la période allant du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2024 et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission, à condition de respecter la condition du taux d'ouverture du capital au public de 30% au moins.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société ASSURANCES MAGHERBIA VIE porte sur l'ouverture au public de 30% de son capital social, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a été établi entre l'Union Financière, intermédiaire en Bourse et la société ASSURANCES MAGHREBIA SA portant sur un montant de 4.500.000 DT et 625.000 actions.

12- Régulation du cours boursier

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA, actionnaire de référence de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE, détenant actuellement 72,08% de son capital, s'engage, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'Union Financière (UFI), intermédiaire en Bourse

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°22-1085 du 02 Décembre 2022, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE, de MAC SA - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.t

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait
visant les actions de la société ADWYA SA**

Par décision n°46 du 25 novembre 2022, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait visant les actions de la société ADWYA SA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société ADWYA SA et des intermédiaires en bourse que la société «Laboratoires Teriak SA», détenant de concert avec la société «Kilani Pharmaceuticals Holding» et messieurs Lassaad et Rafik Kilani, 21 353 761 actions, représentant 99,19% des droits de vote de la société ADWYA SA, lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société ADWYA SA :

- **Date de constitution** : 25/06/1983.

- **Identifiant unique**: 0014346Y

- **Objet social (article 3 des statuts)**:

La société a pour objet la construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production :

- *de produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaire;
- *de produits pharmaceutiques de tous produits de base ou annexes de réactifs;
- *de produits cosmétiques d'entretien et d'hygiène, toute étude y afférente;
- *l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous ces produits;
- *la promotion médicale des produits y afférents.

La participation directe ou indirecte à toutes autres opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités par voie de création de titres ou droits sociaux, fusions, associations, participations ou autrement; Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

- **Renseignements concernant le capital** :

- ✓ **Capital social** : 21 528 000 dinars.
- ✓ **Nombre total des droits de vote** : 21 528 000 droits de votes.
- ✓ **Nombre total des titres** : 21 528 000 actions.

2. Structure du capital au 23 novembre 2022 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateur : Société «Laboratoires Teriak SA»	8 892 511	41,31%	8 892 511	41,31%
Société «Kilani Pharmaceuticals Holding»	3 851 456	17,89%	3 851 456	17,89%
Mr Lassaad Kilani	4 304 897	20,00%	4 304 897	20,00%
Mr Rafik Kilani	4 304 897	20,00%	4 304 897	20,00%
Autres actionnaires	174 329	0,81%	174 329	0,81%
TOTAL	21 528 000	100,00%	21 528 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration (2)(3)(4) :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Mme Sarra Limam Masmoudi (1)	Présidente	Elle-même	2022
Mr Sami Ben Ayed (1)	Membre	Lui-même	2022
Mme Hajer Elloumi (1)	Membre	Elle-même	2022
Mr Tarek Hammami (1)	Membre	Lui-même	2022

(1) Cooptation par le conseil d'administration du 21/06/22 en remplacement des administrateurs démissionnaires (Molka Feriel El Materi, Sadry El Materi, Sofiane El Materi, et Moncef Zmerli) et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ces derniers, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2022.

(2) Démission de messieurs Kamel Iddir et Slim Tlatli, administrateurs indépendants avec effet, à compter de la réunion du conseil d'administration du 21/06/22.

(3) Démission de Mr Jerbi Mounir, administrateur représentant les actionnaires minoritaires, par lettre en date du 26/09/22.

(4) Démission de messieurs Adel Grar et Abderahman Khochtali, administrateurs représentant l'Etat Tunisien, par lettre du Ministère des Finances en date du 28/09/22.

4. Transactions récentes :

Néant

5. Situation financière de la société :

5-1 Etats financiers individuels de la société Adwya arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6598 du 05/05/2022.

5-2 Etats financiers intermédiaires de la société Adwya arrêtés au 30 juin 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6679 du 29/08/2022.

5-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Adwya arrêtés au 30/09/2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6716 du mardi 19/10/2022.

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**1. Présentation de l'initiateur :**

Il s'agit de la société «Laboratoires Teriak SA», société anonyme de droit tunisien opérant dans le secteur de l'industrie pharmaceutique. Elle détient :

- directement, 8 892 511 actions ADWYA représentant une part de 41,31% des droits de vote de ladite société ;
- de concert avec la société «Kilani Pharmaceuticals Holding» et messieurs Lassaad et Rafik Kilani, 21 353 761 actions ADWYA, représentant 99,19% des droits de vote de ladite société.

2. But de l'Offre Publique de Retrait et intentions de l'initiateur à l'égard de la société visée

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la société ADWYA, à laquelle elle a été soumise, par le CMF, en août 2022, la société Kilani Holding Pharmaceuticals, a déclaré son intention de lancer une Offre Publique de Retrait en vue du retrait de la société Adwya de la cote de la bourse, au cas où elle arriverait à détenir seule ou de concert la part de 95% ou plus du capital de la société Adwya.

A l'issue de l'OPA obligatoire et jusqu'à la date de dépôt du projet de la présente OPR, la société «Kilani Pharmaceuticals Holding» détient désormais, de concert avec messieurs Lassaad et Rafik Kilani et la société «Laboratoires Teriak SA», 21 353 761 actions ADWYA, représentant 99,19% des droits de vote de ladite société.

Par cette Offre Publique de Retrait, la société «Laboratoires Teriak SA» se propose de racheter les actions ADWYA restantes et ainsi permettre aux actionnaires minoritaires détenant le reste des droits de vote composant le capital de la société ADWYA, représentant 0,81% du capital, de céder leurs titres.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

MAC SA -intermédiaire en bourse- sis Green Center Bloc C 2ème étage -Rue du Lac Constance - 1053 Les Berges du Lac-, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

174 239 actions représentant **0,81%** du capital de la société ADWYA (**0,81%** des droits de vote).

5. Prix de l'offre :

5,950 dinars l'action de nominal 1 dinar.

6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :

Le prix retenu est celui auquel a été soumise, par décision du Conseil du Marché Financier n° 23 du 02 août 2022, la société «Kilani Pharmaceuticals Holding» (avec qui agit de concert la société «Laboratoires Teriak SA» initiatrice de la présente OPR) et ce, pour le lancement d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant le reste du capital de la société ADWYA.

Ce prix est supérieur au prix déterminé par le calcul de la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les soixante jours de bourse précédant la publication de l'avis de dépôt du projet d'offre publique et ce, conformément aux dispositions de l'article 158 du Règlement Général de la Bourse.

7. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte pendant **23** séances de bourse, du **30 novembre 2022** au **30 décembre 2022 inclus**.

8. Engagement de l'initiateur de l'offre :

La société «Laboratoires Teriak SA», initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société ADWYA qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

MAC SA, intermédiaire en Bourse, représenté par son Directeur Général, Monsieur Mourad Ben Chaabane, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

10. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la société «Laboratoires Teriak SA» informera la BVMT du nombre de titres ADWYA acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société ADWYA ainsi que, le cas échéant, son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne seront prononcés et ce, en application des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994.

La cotation en bourse de ADWYA reprendra à partir du 30 novembre 2022.

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2022, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2022-2 »

I. Décisions à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la WIFAK INTERNATIONAL BANK réunie le 29/04/2022, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 27/10/2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique dénommé « Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2 » d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer les caractéristiques de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 28/11/2022 avec les conditions suivantes :

Montant : 30 MDT susceptible d'être porté à **50 MDT** ;

Catégorie	Durée	Taux de profit Prévu (*)	Complément variable (*)	Amortissement
Catégorie A	5 ans	9,25%	0,25%	Annuel constant à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,75%	0,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie C	10 ans dont 2 ans de grâce	10,25%	0,25%	Annuel constant par 1/8 à partir de la 3 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale de l'emprunt obligataire adossé à un portefeuille IJARA.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **20/12/2022** et clôturées au plus tard le **20/01/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/01/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/01/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **09/02/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **20/12/2022** aux guichets de MAXULA BOURSE, intermédiaire en Bourse sis au rue du Lac Léman, -1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la WIFAK INTERNATIONAL BANK ainsi que son siège social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois ;
- satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- financer le budget d'investissement.

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse MAXULA BOURSE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux de profit choisi, ainsi que la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations » et conformément aux règles et dispositions de la finance islamique prévues par la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en profits:

Chaque obligation portera jouissance en profits à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les profits courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/01/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **20/01/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée en tant qu'avance et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des titres de la catégorie **A** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **74%** pour les porteurs des titres et de **26%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe :** il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut de **9,25%** payable vers la fin de chaque année en tant qu'avance, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis.
- **Complément variable :** chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (**12,5%**) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (**74%** revenant aux porteurs des titres et **26%** revenant aux actionnaires). A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des titres ne peut pas excéder un taux maximum brut de **0,25%** payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

La rémunération des titres de la catégorie **B** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5 %** et sera servi selon une clé de répartition de **78%** pour les porteurs des titres et de **22%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe :** il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut de **9,75%** payable vers la fin de chaque année en tant qu'avance, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis.
- **Complément variable :** chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (**12,5%**) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (**78%** revenant aux porteurs des titres et **22%** revenant aux actionnaires). A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des titres ne peut pas excéder un taux maximum brut de **0,25%** payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs,

ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 10 ans dont 2 ans de grâce :

La rémunération des titres de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **82%** pour les porteurs des titres et de **18%** pour les actionnaires.

▪ **Partie fixe :** il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut de **10,25%** payable vers la fin de chaque année en tant qu'avance, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis.

▪ **Complément variable :** chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (**12,5%**) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (**82%** revenant aux porteurs des titres et **18%** revenant aux actionnaires). A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des titres ne peut pas excéder un maximum de **0,25%** payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Catégorie A :

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième (1/5) à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **20/01/2028**.

Catégorie B :

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième (1/5) à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **20/01/2030**.

Catégorie C :

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un huitième (1/8) à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 12,5 dinars par obligation cet amortissement commence à la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **20/01/2033**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués ainsi :

Pour la catégorie A :

Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

Pour la catégorie B :

Le paiement annuel des profits ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Le premier remboursement du capital aura lieu le **20/01/2026**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

Pour la catégorie C :

Le paiement annuel des profits ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **20 Janvier de l'année N+1** et ce, à partir du **20/01/2024**.

Le premier remboursement du capital aura lieu le **20/01/2026**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès de TUNISIE CLEARING.

Durée totale et durée de vie moyenne

Durée totale: Les obligations du présent emprunt obligataire sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B ;
- 10 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie C.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B ;
- 6,5 ans pour la catégorie C.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Notation de la banque :

La banque WIFAK INTERNATIONAL BANK est notée par l'agence internationale Fitch Ratings depuis Octobre 2015 sur l'échelle internationale.

Au 30/09/2022, l'agence de notation a confirmé la notation "BB-" à long terme, "B" à court terme avec des perspectives d'avenir "négatives".

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2 » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **20/12/2022** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de MAXULA BOURSE-Intermédiaire en Bourse- sis au Rue du Lac Léman – 1053, Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la WIFAK INTERNATIONAL BANK ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres :

Les rémunérations des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les profits sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductible de la base imposable les profits perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les profits provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

La tenue de registre des obligations de l'emprunt obligataire «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Les titres de capital de WIFAK INTERNATIONAL BANK sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un (1) emprunt obligataire émis par la banque par Appel Public à l'Epargne coté sur le marché obligataire de la cote de la BVMT à savoir « Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2019 ».

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la WIFAK INTERNATIONAL BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAXULA BOURSE de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

WIFAK INTERNATIONAL BANK s'engage dès la clôture du présent emprunt à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

Risque macroéconomique : Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.

Risque lié au marché secondaire : Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque charaïque : Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **06/12/2022** sous le **n°22-1086**, du document de référence «WIFAK INTERNATIONAL BANK 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **06/12/2022** sous le **n°22-008**, et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 pour tout placement sollicité après le 20/01/2023.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de WIFAK INTERNATIONAL BANK, Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médénine, MAXULA BOURSE, Rue du Lac Léman-1053 Les Berges du Lac, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2023.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	104,394	109,514	109,532
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	151,165	151,191
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	125,698	125,718
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	136,141	136,163
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	131,346	131,365
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	132,131	132,155
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	126,004	126,023
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	50,698	50,706
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,719	36,724
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	125,095	125,115
11	BTK SICAV ***	BTK CONSEIL	16/10/00	104,652	110,252	110,269
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,423	19,426
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	134,181	134,199
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,259	1,259
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	131,542	131,553
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,742	12,744
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	186,263	186,294
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,603	12,605
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	105,828	105,844
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	108,621	108,641
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	15,196	15,198
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,062	2,063
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	68,352	68,360
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	143,381	143,374
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	107,380	107,379
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	117,244	117,263
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	150,832	150,862
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	568,828	568,882
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	146,695	146,358
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	192,003	191,346
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	101,452	101,390
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	137,911	137,819
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	169,757	169,704
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	154,529	154,552
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	23,636	23,625
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	98,102	98,082
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,012	1,012
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,005	1,003
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 381,152	2 380,555
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	150,890	150,260
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	235,646	234,787
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,029	3,049
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,730	2,748
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	60,287	59,976
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,385	1,374
46	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,250	1,254
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,247	1,250
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidation
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSET **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	14,570	14,484
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,930	11,013
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	14,142	14,071
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	90,719	90,652
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,249	1,244

OPCYM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	110,290	110,304	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	101,638	101,653	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	108,113	108,130	
59 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	105,461	105,477	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	107,251	107,269	
61 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	110,633	110,651	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNB CAPITALAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	106,841	106,859	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	104,003	104,021	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	En liquidation	En liquidation	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	107,690	107,708	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	109,534	109,553	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	107,026	107,044	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	105,452	105,466	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	105,864	105,879	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	104,461	104,478	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	107,375	107,383	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	104,925	104,942	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	103,096	103,107	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	108,117	108,132	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	103,748	103,764	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	112,606	112,620	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	106,424	106,433	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	110,229	110,245	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	110,814	110,921	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	64,796	65,062	
81 SICAV BNA	BNB CAPITALAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	105,942	106,168	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	18,007	18,010	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	311,142	311,135	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 209,415	2 203,475	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,874	70,905	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	56,157	56,183	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,964	108,972	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,691	11,717	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,146	15,148	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	16,858	16,860	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	14,723	14,735	
92 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	105,231	105,334	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	88,907	88,517	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	92,793	92,483	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	104,907	104,881	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	97,464	97,368	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,455	10,471	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	102,700	102,770	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	149,834	149,788	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	99,984	100,094	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	122,487	122,345	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	133,452	132,823	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	196,469	195,208	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	182,471	181,492	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	176,786	176,091	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	24,009	23,788	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	149,462	149,014	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	156,495	154,081	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL *	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 116,431	En liquidation	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	94,256	94,880	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 795,830	4 798,809	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,495	10,473	
115 FCP SECURITE	BNB CAPITALAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	172,162	172,916	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 116,919	11 171,104	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 087,440	10 108,285	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	124,932	124,930	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

**** La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV a été divisée par deux depuis le 02/08/2022

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassaa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social : 5, Rue 8610 Z.I. Charguia I – 2035- Tunis Carthage-

La société d'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 juin 2022 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mme Hayet LABIDI et Mme Abir MATMTI.

Bilan consolidé
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	<i>Notes</i>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
<u>Actifs non courants</u>				
Ecart d'acquisition		7 840 394	7 840 394	7 840 394
Moins : amortissements		<3 332 167>	<2 940 148>	<3 136 158>
		4 508 227	4 900 246	4 704 236
Immobilisations incorporelles		3 868 297	4 179 698	3 323 067
Moins : amortissements		<2 957 715>	<3 516 483>	<2 711 448>
	IV.1	910 582	663 215	611 619
Immobilisations corporelles		609 857 160	567 926 235	593 933 290
Moins : amortissements		<201 857 571>	<187 969 347>	<185 671 116>
	IV.2	407 999 589	379 956 888	408 262 174
Immobilisations financières	IV.3	5 043 107	3 105 333	4 823 239
<u>Total des actifs immobilisés</u>		418 461 505	388 625 682	418 401 268
Autres actifs non courants	IV.4	7 824 497	37 939 695	14 309 554
<u>Total des actifs non courants</u>		426 286 002	426 565 377	432 710 822
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		306 797 850	275 699 458	283 462 013
Moins : provisions		<3 411 098>	<1 989 896>	<2 464 290>
	IV.5	303 386 752	273 709 562	280 997 723
Clients et comptes rattachés		231 950 861	221 274 575	210 549 792
Moins : provisions		<14 626 752>	<8 195 572>	<11 852 319>
	IV.6	217 324 109	213 079 003	198 697 473
Autres actifs courants		50 117 239	50 392 189	54 881 315
Moins : provisions		<722 431>	<379 538>	<1 065 077 >
	IV.7	49 394 808	50 012 651	53 816 238
Placements et autres actifs financiers	IV.8	10 350 126	2 504 216	1 351 524
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	50 356 876	46 583 601	66 411 134
<u>Total des actifs courants</u>		630 812 671	585 889 033	601 274 092
<u>Total des actifs</u>		1 057 098 673	1 012 454 410	1 033 984 914

Bilan consolidé
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres</u>	Notes	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Capital social		65 345 762	65 345 762	65 345 762
Réserves légales		6 534 576	6 534 576	6 534 576
Résultats reportés		152 481 076	140 298 710	138 047 328
Autres capitaux propres (Réserves de consolidation)		4 018 113	2 561 896	4 292 928
Prime d'émission		63 362 329	63 362 329	63 362 329
Ecart de conversion		<7 628 560>	<9 238 160>	<9 598 591>
Résultat consolidé (Part du Groupe)		13 321 366	13 259 071	16 220 997
Réserves Spéciales d'investissement		14 825 308	14 825 308	14 825 308
Modification comptable		<3 273 054>	-	<3 120 917>
Total des capitaux propres (Part du Groupe)	IV.10	308 986 916	296 949 492	295 909 720
Part des minoritaires	IV.10	73 060 902	71 517 467	68 930 041
<u>Passifs</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	IV.11	88 664 237	102 425 380	94 193 174
Autres passifs non courants	IV.12	1 221 438	1 282 249	1 243 934
Total des passifs non courants		89 885 675	103 707 629	95 437 108
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	195 096 940	162 812 406	181 210 698
Autres passifs courants	IV.14	62 251 020	59 527 319	60 298 215
Autres passifs financiers courants	IV.15	289 699 348	273 981 020	317 946 080
Concours bancaires	IV.16	38 117 872	43 959 077	14 253 052
Total des passifs courants		585 165 180	540 279 822	573 708 045
Total des passifs		675 050 855	643 987 451	669 145 153
Total des capitaux propres et des passifs		1 057 098 673	1 012 454 410	1 033 984 914

État de résultat consolidé (Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
<u>Produits d'exploitation</u>				
Revenus		397 372 507	326 224 003	670 508 719
Autres produits d'exploitation		701 679	1 399 405	3 395 182
Total des produits d'exploitation	V.1	398 074 186	327 623 408	673 903 901
<u>Charges d'exploitation</u>				
Var de stock de produits finis et encours		3 577 344	7 002 685	12 731 361
Achats consommés de matières et d'emballages	V.2	<245 345 641>	<194 798 203>	<413 892 637>
Charges de personnel	V.3	<37 728 631>	<33 959 164>	<68 481 201>
Dot aux amortissements et aux provisions	V.4	<26 440 028>	<24 426 533>	<51 381 784>
Autres charges d'exploitation	V.5	<57 449 766>	<50 774 839>	<101 844 953>
Total des charges d'exploitation		<363 386 722>	<296 956 054>	<622 869 214>
Résultat d'exploitation		34 687 464	30 667 354	51 034 687
Charges financières nettes	V.6	<19 540 802>	<18 213 991>	<39 553 004>
Produits des placements		239 422	163 088	1 951 473
Autres gains ordinaires	V.7	483 541	872 115	1 130 218
Autres pertes ordinaires	V.8	<207 909>	<1 036 526>	<498 705>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		15 661 716	12 452 040	14 064 669
Impôt sur les sociétés		<1 139 167>	<1 469 246>	<2 330 848>
Résultat des activités ordinaires après impôt		14 522 549	10 982 794	11 733 821
Résultat consolidé part du Groupe		13 321 366	13 259 071	16 220 997
Part des minoritaires		1 201 183	<2 276 277>	<4 487 176>

Etat de flux de trésorerie consolidé
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	14 522 549	10 982 794	11 733 821
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions	26 983 295	17 474 954	45 123 924
Plus ou moins-value de cession	-	-	<232 072>
Quote part des subventions inscrite en résultat	<274 815>	<293 164>	<606 024>
Variation des :			
Stocks	<23 335 837>	<10 044 298>	<17 806 853>
Créances clients	<21 401 069>	<40 125 888>	<29 401 105>
Autres actifs	411 783	<3 159 330>	<7 305 812>
Fournisseurs et autres dettes	13 886 240	30 437 101	48 835 393
Autres passifs	5 962 454	23 639 463	<200 962>
Placements	<8 998 602>	500 000	1 652 692
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7 755 998	29 411 632	51 793 002
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Encaissement subvention d'investissement			
Décaissement pour acquisition des immob. Corp & incorp	<16 469 100>	<8 265 413>	<33 331 625>
Encaissement provenant de la cession d'immob corp et incorp	-	216 760	264 997
Décaissement provenant de l'acquisition d'immob financières	<219 868>	282 440	<1 567 915>
Décaissement pour acquisition des autres actifs non courants	<170 763>	258 176	<2 000 115>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<16 859 731>	<7 508 037>	<36 634 658>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement / Décaissement d'emprunts et crédit de gestion	<33 775 669>	<7 037 336>	48 187 118
Encaissement / Subvention d'investissement	-	-	2 043 892
Distribution des dividendes	-	<15 029 522>	<15 029 525>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<33 775 669>	<22 066 858>	35 201 485
Effet variation du périmètre	-	823 077	-
Variation de trésorerie	<42 879 402>	659 814	50 359 829
Ecart de conversion	2 960 324	<25 471 022>	<25 637 479>
Trésorerie au début de l'exercice	52 158 082	27 435 732	27 435 732
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 239 004	2 624 524	52 158 082

Notes aux États Financiers Consolidés

Notes aux états financiers consolidés

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe Société d'Articles Hygiéniques arrêtés au 30 juin 2022, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie incluant les comptes de la Société des Articles Hygiéniques SA (SAH SA) et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc, Azur Papier SA, SAH Côte d'Ivoire, SAH Sénégal, Azur Détergent SA, Azur Industrie Cosmétique, Azur d'Articles Plastiques et TRANSFLECHE.

Ces états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 30 juin 2022.

I. Groupe SAH

- Présentation

Le Groupe Société d'Articles Hygiéniques est composé de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA », société mère, et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc, Azur Papier SA, SAH Côte d'Ivoire, Azur Détergents SA, SAH Sénégal, Azur Industrie Cosmétique, Azur d'Articles Plastiques et TRANSFLECHE.

- Périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Les participations du Groupe se présentent comme suit :

- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Maroc, soit 500.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **73,3%** des actions de sa filiale SAH Algérie, soit 1.089.286 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **60%** des actions de sa filiale SAH Libye, soit 25.200 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH Algérie détient **51%** des actions de sa filiale SAH Algérie Distribution, soit 20.391 actions. Étant donné que SAH Algérie est une filiale (contrôlée exclusivement), le contrôle exclusif est présumé pour la société SAH Algérie Distribution.
- La société SAH SA détient **63%** des actions de sa filiale Azur Papier SA, soit 2.921.417 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **56,72%** des actions de sa filiale Azur Détergent SA, soit 2.043.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Côte d'Ivoire, soit 120.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Sénégal, soit 130.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.

- La société SAH SA détient **99,99%** des actions de sa filiale TRANSFLECHE, soit 119.999 parts sociales. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **54,02%** des actions de sa filiale Azur Industrie Cosmétique, soit 469.995 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **58,33%** des actions de sa filiale Azur d'articles plastiques, soit 279.995 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.

- Méthodes de consolidation

Étant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SAH SA, la méthode de consolidation retenue pour les onze filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Éliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant des transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Éliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

II. Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers consolidés arrêtés au 30 juin 2022 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers consolidés, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

III. Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

III.1 Immobilisations

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Immobilisations incorporelles	33%
- Constructions	5%
- Installations techniques matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Mobiliers et matériels de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Machines de production	6,66%

III.2 Les emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passive non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.3 La valorisation des stocks

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition et comptabilisées selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

III.4 La comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par les différentes sociétés et les taxes collectées pour le compte de l'État.

IV. Notes sur le Bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (en DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 30 juin 2022 à 910.582 DT contre 611.619 DT 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Conception, marques et brevets	492 180	490 980	490 980
Logiciels	3 376 117	3 688 718	2 832 087
Total	3 868 297	4 179 698	3 323 067
<i>Amortissements</i>	<2 957 715>	<3 516 483>	<2 711 448>
Immobilisations incorporelles nettes	910 582	663 215	611 619

IV.2 Immobilisations corporelles (en DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 30 juin 2022 à 407.999.589 DT contre 408.262.174 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Terrains	22 939 963	22 885 394	22 880 197
Constructions	88 130 628	67 338 894	87 430 054
Agencements, Aménagements et installations divers	58 084 905	50 665 405	55 312 312
Equipements de bureaux	1 792 929	8 299 830	1 731 121
Equipements de laboratoire	2 132 431	1 800 630	1 950 358
Installations techniques	23 198 402	22 388 818	21 377 740
Matériel de collecte	51 521	51 521	51 521
Matériel de transport	28 005 604	28 932 236	32 348 622
Matériel informatique	6 366 026	5 419 737	6 104 127
Matériels et outillages industriels	326 599 459	256 228 181	326 940 742
Immobilisations corporelles avancées et acomptes	9 167 833	6 168 998	9 760 987
Immobilisations corporelles en cours	37 027 591	92 421 817	21 795 060
Immobilisations incorporelles en cours	119 116	-	9 696
Emballage récupérables identifiables	6 240 752	5 324 774	6 240 753
Total	609 857 160	567 926 235	593 933 290
<i>Amortissements</i>	<201 857 571>	<187 969 347>	<185 671 116>
Immobilisations corporelles nettes	407 999 589	379 956 888	408 262 174

IV.3 Immobilisations financières (en DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 30 juin 2022 à 5.043.107 DT contre 4.823.239 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Prêts au personnel	2 554 361	625 132	2 537 165
Cautionnements	2 488 746	2 480 201	2 286 074
Total des immobilisations financières	5 043 107	3 105 333	4 823 239

IV.4 Autres actifs non courants (en DT)

Les autres actifs non courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 7.824.497 DT contre 14.309.554 DT au 31 décembre 2021 et représentent les frais préliminaires et les charges à répartir nets des résorptions.

IV.5 Stocks (en DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 30 juin 2022 à 303.386.752 DT contre 280.997.723 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit:

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Stocks de matières premières	209 884 045	193 739 833	196 346 281
Stocks de pièces de rechanges	27 631 052	26 004 798	26 954 444
Stocks produits finis	69 282 753	55 954 827	60 161 288
Total	306 797 850	275 699 458	283 462 013
Provision sur stocks de matières premières	<1 583 335>	<1 623 572>	<1 539 320>
Provision sur stocks de pièces de rechange	<85 098>	<89 071>	<92 870>
Provision sur stocks de produits finis	<1 742 665>	<277 253>	<832 100>
Total des stocks nets des provisions	303 386 752	273 709 562	280 997 723

IV.6 Clients et comptes rattachés (en DT)

Les clients et comptes rattachés nets des provisions s'élèvent au 30 juin 2022 à 217.324.109 DT contre 198.697.473 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit:

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Clients	218 712 327	209 346 372	203 782 044
Client douteux ou litigieux	5 855 579	4 726 440	5 855 579
Clients effets	7 382 955	7 201 763	912 169
Total créances brutes	231 950 861	221 274 575	210 549 792
Provision pour dépréciation des comptes clients	<14 626 752>	<8 195 572>	<11 852 319>
Total créances nettes	217 324 109	213 079 003	198 697 473

IV.7 Autres actifs courants (en DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 30 juin 2022 à 49.394.808DT contre 53.816.238 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit:

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Fournisseurs, avances et acomptes	10 639 925	1 594 538	1 725 983
Etat Impôts et Taxes	27 019 994	30 436 813	32 673 399
Charges constatées d'avance	5 619 501	7 082 870	3 687 329
Débiteurs Divers	5 179 330	11 199 112	14 022 271
Créances liées au personnel	1 658 489	78 855	2 772 333
Total autres actifs courants	50 117 239	50 392 188	54 881 315
<i>Provision pour dépréciation des autres actifs</i>	<i><722 431></i>	<i><379 537></i>	<i><1 065 077></i>
Total des autres actifs nets des provisions	49 394 808	50 012 651	53 816 238

IV.8 Placements et autres actifs financiers (en DT)

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 30 juin 2022 à 10.350.126 DT contre 1.351.524 DT au 31 décembre 2021. Ils correspondent principalement aux placements liquides de SAH SA.

IV .9 Liquidités et équivalents de liquidités (en DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2022 à 50.356.876 DT contre 66.411.134 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Tunisie	17 152 876	3 529 446	7 564 090
Liquidités et équivalents de liquidités SAHD Algérie	205 053	277 248	214 179
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Maroc	9 423	11 332	32
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Libye	6 376 207	6 012 862	7 166 495
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Papier SA	7 874 682	7 293 000	11 858 948
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Algérie	1 240 455	4 457 834	561 871
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Détergent SA	31 240	466 810	350 019
Liquidités et équivalents de liquidités Cote d'Ivoire	1 569 693	427 915	172 202
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Sénégal	10 092 180	24 107 154	31 581 610
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Cosmétiques	2 888 728	-	4 350 000
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Plastiques	1 630 465	-	2 400 000
Liquidités et équivalents de liquidités TRANSFLECHE	1 285 874	-	191 688
Total	50 356 876	46 583 601	66 411 134

IV.10 Capitaux propres (en DT)

Les capitaux propres consolidés après résultat de l'exercice s'élèvent au 30 juin 2022 à 382.047.818 DT contre 364.839.761 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit:

Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'invest°	Résultats reportés et réserves consolidés	Réserve spéciale d'invest°	Ecart de conversion	Résultat d'exercice	Total
Situation nette au 31/12/2021	65 345 762	6 534 576	63 362 329	4 292 928	214 992 558	14 825 308	<16 247 521>	11 733 821	364 839 761
<i>Affectation du résultat 2021</i>	-	-	-	-	11 733 821	-	-	<11 733 821>	-
Situation nette après affectation du résultat 2021	65 345 762	6 534 576	63 362 329	4 292 928	226 726 379	14 825 308	<16 247 521>	-	364 839 761
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
QP subvention d'investissement inscrite en Rt	-	-	-	<274 815>	-	-	-	-	<274 815>
Ajustement des réserves	-	-	-	-	203 753	-	2 756 570	-	2 960 323
Situation nette au 30/06/2022	65 345 762	6 534 576	63 362 329	4 018 113	226 930 132	14 825 308	<13 490 951>	-	367 525 269
Résultat au 30/06/2022	-	-	-	-	-	-	-	14 522 549	14 522 549
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	65 345 762	6 534 576	63 362 329	4 018 113	226 930 132	14 825 308	<13 490 951>	14 522 549	382 047 818
Part du Groupe	65 345 762	6 534 576	63 362 329	4 018 113	149 208 022	14 825 308	<7 628 560>	13 321 366	308 986 916
Part des minoritaires	-	-	-	-	77 722 110	-	<5 862 391>	1 201 183	73 060 902

IV.11 Emprunts (en DT)

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2022 à 88.664.237 DT contre 94.193.174 DT au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit:

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Emprunts SAH Tunisie	40 991 873	45 501 325	42 125 674
Emprunts AZUR Papiers SA	10 948 791	14 395 837	12 020 270
Emprunts SAH Algérie	3 656 994	2 795 429	3 809 647
Emprunts SAH CI	3 397 852	4 562 097	4 518 534
Emprunts Azur Détergent SA	22 857 670	29 681 757	26 314 485
Emprunts SAH Sénégal	5 182 952	5 488 935	5 404 564
Emprunts SAH TRANSFLECHE	1 628 105	-	-
Total des emprunts	88 664 237	102 425 380	94 193 174

IV.12 Autres passifs non courants (en DT)

Les autres passifs non courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 1.221.438 DT contre 1.243.934 DT au 31 décembre 2021. Ils correspondent aux provisions pour risques et charges constatées par les différentes filiales.

IV.13 Fournisseurs et comptes rattachés (en DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 30 juin 2022 à 195.096.940 DT contre 181.210.698 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Fournisseurs SAH Tunisie	86 439 124	53 625 961	64 843 886
Fournisseurs SAHD Algérie	266 467	1 733 369	248 100
Fournisseurs SAH Maroc	1 745 626	10 547 539	1 666 683
Fournisseurs SAH Libye	5 670 631	4 604 525	1 466 356
Fournisseurs Azur Papier SA	20 397 283	20 811 662	32 478 867
Fournisseurs SAH Algérie	22 383 966	23 285 675	23 619 002
Fournisseurs SAH CI	5 111 403	7 317 451	3 127 723
Fournisseurs Azur Détergent SA	47 300 768	37 234 148	32 408 273
Fournisseurs SAH Sénégal	3 562 806	3 652 076	20 939 343
Fournisseurs TRANSFLECHE	2 062 136	-	412 465
Fournisseurs Azur Cosmétiques	156 690	-	-
Fournisseurs Azur Plastiques	40	-	-
Total Fournisseurs et comptes rattachés	195 096 940	162 812 406	181 210 698

IV.14 Autres passifs courants (en DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 62.251.020 DT contre 60.298.215 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit:

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Charges à payer	9 679 362	10 618 713	8 296 523
Créditeurs divers	28 033 483	18 669 495	25 814 918
Dettes liées au personnel	7 109 190	10 290 158	10 929 716
Dividendes à payer	87 632	106 484	87 630
Etat, Impôts et Taxes	11 458 937	9 181 027	8 011 874
Ristournes à accorder	5 882 416	10 661 442	7 157 554
Total Autres passifs courants	62 251 020	59 527 319	60 298 215

IV.15 Autres passifs financiers courants (en DT)

Les autres passifs financiers courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 289.699.348 DT contre 317.946.080 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit:

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Autres passifs financiers courants SAH Tunisie	148 331 158	138 834 971	152 291 824
Autres passifs financiers courants Azur Papier SA	49 574 850	49 485 257	62 394 161
Autres passifs financiers courants SAH Algérie	14 509 053	12 377 636	14 955 233
Autres passifs financiers courants Azur Détergent SA	66 754 881	64 783 272	69 731 876
Autres passifs financiers courants SAH Côte d'Ivoire	8 005 485	8 499 884	6 829 123
Autres passifs financiers courants TRANSFLECHE	1 046 659	-	2 471 188
Autres passifs financiers courants SAH Sénégal	1 477 262	-	9 272 675
Total Autres passifs financiers courants	289 699 348	273 981 020	317 946 080

IV.16 Concours bancaires (en DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 30 juin 2022 à 38.117.872 DT contre 14.253.052 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit:

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
SAH Tunisie SA	3 482 798	4 205 407	182 729
SAHD Algérie	5 518	-	707
Azur Papier SA	13 095 268	1 693 729	5 098 590
SAH Algérie	1 238 574	2 018 902	2 100 646
SAH Maroc	-	-	214
Azur Détergent SA	6 845 595	4 097 873	2 332 470
SAH Côte d'Ivoire	2 098 239	2 826 998	3 277 091
SAH Sénégal	7 703 651	29 116 168	1 260 605
AzurCosmétiques	2 316 965	-	-
TRANSFLECHE	1 331 264	-	-
Total	38 117 872	43 959 077	14 253 052

V. Notes sur l'état de résultat

V.1 Les produits d'exploitation (en DT)

Les produits d'exploitation totalisent 398.074.186 DT en juin 2022 contre 327.623.408 DT en juin 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Chiffre d'affaires	407 981 030	341 240 396	683 247 674
Autres produits d'exploitation	701 679	1 399 405	3 395 182
R.R.R accordés	<10 608 523>	<15 016 393>	<12 738 955>
Total	398 074 186	327 623 408	673 903 901

V.2 Achats consommés (en DT)

Les achats consommés de matières premières et d'emballage totalisent 245.345.641 DT en juin 2022 contre 194.798.203 DT en juin 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Achats de matières premières	223 671 884	186 518 353	380 891 715
Achat d'emballages	23 661 175	11 817 886	36 879 137
Achats de marchandises vendues	2 335 018	-	3 977 856
R.R.R obtenus	<4 322 436>	<3 538 036>	<7 856 071>
Total	245 345 641	194 798 203	413 892 637

V.3 Charges de personnel (en DT)

Les charges de personnel totalisent 37.728.631 DT en juin 2022 contre 33.959.164 DT en juin 2021 et se détaillent comme suit:

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Salaires et appointements	33 237 207	30 455 397	60 810 779
Charges de congés à payer	616 252	507 277	514 569
Autres charges du personnel	304 825	20 504	559 913
Charges sociales légales	3 570 347	2 975 986	6 595 940
Total	37 728 631	33 959 164	68 481 201

V.4 Dotations aux amortissements et aux provisions (en DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 26.440.028 DT en juin 2022 contre 24.426.533 DT en juin 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Dotation aux amortissements des immobilisations	16 344 489	16 687 938	33 567 086
Résorption des charges à répartir et frais préliminaires	6 395 796	6 684 809	11 800 852
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	58 853	428 274
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	937 682	-	1 272 155
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	2 784 557	1 056 789	4 977 390
Dotations aux provisions pour dépr. des autres actifs	-	-	448 713
Reprise sur provisions	<22 496>	<61 856>	<1 112 686>
Total	26 440 028	24 426 533	51 381 784

V.5 Autres charges d'exploitation (en DT)

Les autres charges d'exploitation totalisent 57.449.766 DT en juin 2022 contre 50.774.839 DT en juin 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Frais de publicité	10 830 717	9 240 726	17 427 769
PDR et variation de stock de consommables	5 666 352	2 480 606	8 631 183
Electricité	12 983 045	10 320 611	23 773 438
Carburant et maintenance véhicules	1 674 614	1 523 452	3 559 712
Entretien et réparation	3 775 607	3 353 365	7 054 406
Location	3 859 066	2 957 698	7 568 877
Primes d'assurance	1 352 015	1 022 537	1 979 592
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 442 608	625 996	1 629 883
Transport sur ventes	10 512 761	9 483 511	17 723 304
Frais de déplacements et missions	1 062 499	507 199	1 632 278
Frais postaux et de communication	343 408	311 085	655 582
Services bancaires et assimilés	1 326 553	1 575 396	2 730 471
Etat, impôts et taxes	971 393	1 085 262	2 436 399
Autres charges d'exploitation	1 649 128	6 287 395	5 042 059
Total	57 449 766	50 774 839	101 844 953

V.6 Charges financières nettes (en DT)

Les charges financières nettes totalisent 19.540.802 DT en juin 2022 contre 18.213.991 DT en juin 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Intérêts	17 544 942	15 520 179	34 257 685
Résultat de change	1 995 860	2 729 311	5 295 319
Autres pertes et produits financiers	-	<35 499>	-
Total	19 540 802	18 213 991	39 553 004

V.7 Autres gains ordinaires (en DT)

Les autres gains ordinaires totalisent 483.541 DT en juin 2022 contre 872.115 DT en juin 2021 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
QP des subventions d'investi inscrite en résultat	391 680	410 030	606 024
Produits exceptionnels et autres gains	31 404	272 916	289 717
Produits sur cession d'immobilisations	60 457	189 169	234 477
Total	483 541	872 115	1 130 218

V.8 Autres pertes ordinaires (en DT)

Les autres pertes ordinaires totalisent 207.909 DT en juin 2022 contre 1.036.526 DT en juin 2022 et se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30.06.2022</u>	<u>30.06.2021</u>	<u>31.12.2021</u>
Charges nettes sur cession d'immobilisations	358	4	-
Amendes et pénalités	100 030	5 133	372 654
Autres pertes ordinaires	107 521	1 031 389	126 051
Total	207 909	1 036 526	498 705

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Variation des stocks :

<i>Libellé</i>	<u>30.06.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>Variation</u>
Stocks de matières premières	209 884 045	196 346 281	13 537 764
Stocks de pièces de rechanges	27 631 052	26 954 444	676 608
Stocks produits finis	69 282 752	60 161 288	9 121 464
Total	306 797 849	283 462 013	23 335 836

Variation des créances :

<i>Libellé</i>	<u>30.06.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>Variation</u>
Clients	218 712 327	203 782 044	14 930 283
Client douteux ou litigieux	5 855 579	5 855 579	-
Clients effets à recevoir	7 382 955	912 169	6 470 786
Total créances brutes	231 950 861	210 549 792	21 401 069

Variation des autres actifs :

<i>Libellé</i>	<u>30.06.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs, avances et acomptes	10 639 925	1 725 983	8 913 942
Etat, impôts et taxes	27 019 994	32 673 399	<5 653 405>
Charges constatées d'avance	5 619 501	3 687 329	1 932 172
Débiteurs divers	5 179 330	14 022 271	<8 842 941>
Créance liée au personnel	5 668 137	2 772 333	2 895 804
Total autres actifs	54 126 887	54 881 315	<754 428>

Variation des fournisseurs :

<i>Libellé</i>	<u>30.06.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs SAH Tunisie	86 439 122	64 843 886	21 595 237
Fournisseurs SAHD Algérie	266 467	248 100	18 367
Fournisseurs SAH Maroc	1 745 626	1 666 683	78 943
Fournisseurs SAH Libye	5 670 631	1 466 356	4 204 275
Fournisseurs Azur Papier SA	20 397 283	32 478 867	<12 081 584>
Fournisseurs SAH Algérie	22 383 966	23 619 002	<1 235 036>
Fournisseurs SAH CI	5 111 403	3 127 723	1 983 680
Fournisseurs Azur Détergent SA	47 300 768	32 408 273	14 892 495
Fournisseurs SAH Sénégal	3 562 806	20 939 343	<17 376 537>
Fournisseurs TRANSFLECHE	2 062 136	412 465	1 649 671
Fournisseurs Cosmétiques	156 690	-	156 690
Fournisseurs Plastiques	40	-	40
Total fournisseurs	195 096 939	181 210 698	13 886 241

VII. Note sur les éventualités et les événements postérieurs à la date de clôture

Vérification de la situation sociale des sociétés « SAH SA » et « Azur Détergent »

Les sociétés « SAH SA » et « Azur Détergent SA » ont fait l'objet d'une vérification de leur situation sociale portant sur la conformité des déclarations salariales avec les registres et les documents comptables des dites sociétés et ce pour la période allant du 01 avril 2019 au 31 mars 2022.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Au 30 juin 2022, aucune provision n'a été constatée en couverture de ce risque.

VIII. Note sur les parties liées

a- Transactions avec le partenaire Libyen :

- Au 30 juin 2022, les chiffres d'affaires de « SAH SA » réalisés avec les partenaires libyens et les soldes y relatifs sont détaillés comme suit :

Partenaire	Chiffre d'affaires (En kDT)	Solde au 30/06/2022
TACHAROUKIET EL MAWADA	-	829
TACHAROUKIET EL OFOK	37 511	15 680
GHARB EL MOUTAWASSET	-	118
SHARIKT ANNARJES ADOUWAL	2 816	1 262
Total	40 327	17 889

- Au 30 juin 2022, le chiffre d'affaires réalisé par la société « SAH Libye » avec les partenaires libyens s'élève à 7.620 kDT.
- Le solde client chez « SAH Libye » du partenaire libyen au 30 juin 2022 s'élève à 6 792 kDT.
- Le compte courant associé d'Amen SICAR chez Azur Détergent SA présente au 30 juin 2022 un solde créditeur de 4.567 kDT.
- Le compte courant associé de SICAR INVEST chez Azur Détergent SA présente au 30 juin 2022 un solde créditeur de 5.052 kDT.

b- Mezni Jalila & Mounir Jaiez:

- La charge de loyer relative au dépôt de stockage à la Charguia propriété de Mme Jalila MEZNI et Mr Mounir JAIEZ, comptabilisée dans les comptes de SAH SA, au titre du premier semestre de l'exercice 2022, s'élève à 75 kDT.

Au 30 juin 2022, la dette envers SAH SA s'élève à 201 kDT.

- Le compte courant associé de Mme Jalila Mezni chez Azur Papier SA s'élève au 30 juin 2022 à 111 kDT.

VIII. Note sur les engagements hors bilan

SAH Tunisie

Date	Organisme	Montant	Garantie donnée
1995	B.N.A	175 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....)
1995	U.I.B	175 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrite sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	U.I.B	20 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrite sur titre foncier).
1996	B.N.A	20 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1996	B.N.A	30 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1997	B.N.A	60 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	135 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
1997	U.I.B	50 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrite sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1999	U.I.B	478 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrite sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage

			d'exploitation.
1999	B.N.A	720 000	- Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1999	B.N.A	795 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
1999	U.I.B	970 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrite sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2000	B.N.A	400 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2000	B.N.A	500 000	- Hypothèque en 1 ^{er} rang sur la propriété objet du lot n° 135 du plan de lotissement de la chargaia I (siège social)
2001	B.N.A	885 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2001	B.N.A	1 250 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2004	B.N.A	650 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2004	U.I.B	3 185 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrite sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

2005	B.N.A	2 725 000	- Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) pour 2.550.000 DT. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2005	U.I.B	8 550 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrite sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2005	B.N.A	3 150 000	-Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab. - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet du lot n° 135 du plan de lotissement de la Charguia I (siège social). - Nantissement au premier rang sur chaine de production bébé d'une valeur de 1.970.000 Euro
2006	B.T.E.	2 000 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque derang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2008	U.I.B	2 500 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur lot n° 25 du titre foncier 2062 Béja (site 5). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
2007	B.T.E.	1 500 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque derang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (site 4). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.

2009	B.N.A	3 000 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
2010	B.T.E.	1 800 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque derang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (site 4). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2010	B.N.A	6 000 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
2011	B.I.A.T	6 500 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N° 11828à Mjez El Bab.
2011	Attijari Bank de Tunisie	4 500 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828à Mjez El Bab.
2012	U.I.B	5 930 000	- Caution solidaire avec la société "Azur Papier" au profit de l'Union Internationale des Banques, d'un aval achats matières.
2013	B.N.A	2 700 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque en rang utile du titre financier N°11827 à Mjez El-Bab. - Engagement d'hypothèque sur les lots de terrain N°59-60-61-62-63-64 du plan de lotissement établi par l'AFI objet du TF N°18801, zone industrielle de « Béjà Nord », d'une surface de 36480 m² revenant actuellement à la société "Azur Papier".

2013	B.I.A.T	7 000 000	-Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank et la BIAT totalité des propriétés sises à MjezEl Bab, objets des TF N°11827 Béja. - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank et la BIAT sur: * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghoun * la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghoun -Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec Attijari Bank et la BIAT - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank et la BIAT, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4 -Nantissement en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank et la BIAT du matériel installé dans le local sis à Mjez El Bab et Béja.
2013	U.I.B	10 000 000	-Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank et la BIAT totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 Béja. - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank et la BIAT sur : * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghoun * la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghoun - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec Attijari Bank et la BIAT - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank et la BIAT, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4 - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank et la BIAT du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2014	U.I.B	5 000 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). -Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11827 à Mjez El-bab. -Hypothèque en rang utile sur : *la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghoun * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghoun -Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).

2014	U.B.C.I	4 100 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque enrang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 àMjez El Bab.
2015	Attijari Bank de Tunisie	6 100 000	- Hypothèque immobilière en rang disponible sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828à Mjez El Bab
2015	U.B.C.I	2 300 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile)
2015	U.B.C.I	5 000 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile)
2015	U.B.C.I	5 000 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2015	Attijari Bank de Tunisie	3 600 000	-Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile) -Nantissement sur matériel en 1er rang portant l'ensemble du nouveau matériel à Zriba -Nantissement sur matériel en rang disponible portant sur tout le matériel et équipement existant à Zriba -Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composés des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 de 45254 m ² titre financier N°21422/7248 Zaghouan et parcelle N°25BIS de14998 m ² titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.
2016	BH Bank	4 000 000	-Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile) -Une hypothèque en rang utile portant sur la totalité du titre foncier N°11827 Béja.
2016	U.I.B	4 000 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrite sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2017	Attijari Bank de Tunisie	6 400 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir.
2017	B.N.A	6 700 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir

			- Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à Mjez El Bab.
2017	A.B.C	4 100 000	Hypothèque en rang utile, sur : 1) La totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3452 m², objet du titre N°11827 Béja dénommé « SAH » sis au Nord et à proximité de Mjez El Bab Béja. 2) La totalité de la propriété à vocation industrielle objet du lot N°36 d'une superficie totale approximative de 1454 m², objet du titre foncier N°11 828 dénommé « SAH » sis au nord et à proximité de Mjez El Bab Béja.
2018	Attijari Bank de Tunisie	6 400 000	-Hypothèque immobilière en rang utile, portant sur : 1) La totalité de la propriété, objet du titre N°11828 BEJA, sis au Nord et à proximité d Mjez El Bab, d'une superficie de 1454 m². 2) La totalité de la propriété objet du titre foncier N°11 827 BEJA, sis au nord et à proximité de Mjez El Bab, d'une superficie globale de 3452 m². - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para- médicaux et cosmétiques dont le siège social sis au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia-Tunis, ainsi que les unités de production et à créer, immatriculé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le N°B151092003 et comprenant: * L'Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, * Le droit de bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds, ainsi que les bénéfices de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et ce au cas où l'emprunteuse ne serait pas propriétaire des lieux. * La totalité du matériel fixe, mobile et roulant ustensiles et installations du mobilier commercial et de tous les accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matières premières et outillage qui pourraient se trouver dans le dit fonds, lors de la réalisation éventuelle du gage.
2018	BH Bank	4 000 000	-Hypothèque en rang utile, sur la propriété objet du titre foncier 11827-Béja d'une superficie de 3452 m², revenant à SAH; -Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce.

2018	A.B.C	4 900 000	-Hypothèque en rang utile, en faveur ABC sur la totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3542 m², objet du titre foncier N°11827 Béja, dénommé « SAH » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab Béja -Hypothèque en rang utile, en faveur ABC, sur totalité de la propriété à vocation industrielle objet du titre foncier N°11282 Béja dénommé « SAH I » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab Béja. Telles que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes ses dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, apparences aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.
2018	Attijari Bank de Tunisie	10 500 000	- Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11828 Béja sis au nord et proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie globale de 1454 m². - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et à proximité de Mjez El Bab d'une superficie globale de 3452 m². - Une hypothèque de rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IV de l'Agence Foncière Industrielle « AFI » d'une superficie approximative de 45254m², à distance du titre foncier N°21422/7248 Zaghuan. -Une hypothèque en rang disponible portant sur la parcelle N°25BIS du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IV de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 14998m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghuan (une promesse de vente a été conclu entre AFI et SAH. -Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja nord de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 36480m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja (acte de vente enregistré le 25/5/18 sous le N° d'enregistrement 18103181. -Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para médicaux et cosmétiques -Un nantissement de 1er rang sur un portefeuille d'action à créer : -Nantissement sur les actions à souscrire par l'emprunteuse dans le capital de la société Azur Papier dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital, et dont la valeur correspond au montant du prêt objet des présentes soit dix millions cinq cent mille dinars.

2018	U.I.B	3 920 000	- Nantissement au rang utile sur l'ensemble des éléments du fonds de commerce, sans aucune exception ni réserves corporelles et incorporelles consistant à la production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques, sis 05 rue 8610 Z.I Charguia I et à Mjez El Bab, comprenant notamment, l'Enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attaché, le droit au bail des locaux où est exploité le dit fonds de commerce et le matériel fixe, mobile et roulants y attaché ainsi que dépôts, succursales etc... inscrit au registre de commerce auprès du tribunal de première instance Tunis sous le N°B151092003. Au moyen de ce nantissement, la banque aura et exercera les différents éléments des fonds matériels, équipements et outillages ci-dessus désignés, tous les droits actions et privilège conférés par la loi au créancier nanti du gage pour se faire payer sur les prix à en provenir du montant de sa créance en principal, intérêts, frais et accessoires, et ce par préférence à tous autres créanciers non privilégiés. - Conformément aux prescriptions de la loi N°2001-19 du 06/02/2001, l'emprunteur confère par les présentes à la banque qui accepte à titre de gage et de nantissement en rang utile le matériel existant et le matériel à acquérir porté sur la liste jointe. Il est convenu que le matériel présentement nanti restera installé dans le local situé au 5 rue 8610 ZI Charguia I Tunis, Mjez El Bab, et Béja et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la banque
2018	B.I.A.T	9 500 000	-La société SAH affecte et hypothèque spécialement en faveur BIAT qui accepte en rang utile : * la totalité de la propriété sise à Mjez El Bab Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé « SAH »; * la totalité de la propriété sise à Mjez El Bab Béja d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé « SAH »
2018	B.I.A.T	13 500 000	- La société « SAH » affecte spécialement en faveur de la BIAT, qui accepte à titre de gage et nantissement de rang utile, à hauteur de 6.000.000 DT, selon articles 236 et suivants du code commerce l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, para médicaux et cosmétiques sis à Mjez El Bab Gouvernerat de Béja, inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis.
2018	B.I.A.T	1 600 000	-La société SAH affecte et hypothèque spécialement en faveur BIAT qui accepte en rang utile : * la totalité de la propriété sise à Mjez El Bab Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé « SAH » * la totalité de la propriété sise à Mjez El Bab Béja, d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé « SAH »

2018	BH Bank	3 000 000	-Un nantissement en rang utile conformément à l'article 236 du code de commerce et suivants sur l'ensemble sans aucune exception ni réserves des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce consistant en une unité de production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques sous la dénomination « LILAS » dont le siège est à la Charguia Tunis, et l'usine à Mjez El Bab et Béja enregistré au R.C du tribunal de 1ère instance Tunis sous N°B151092003 et qui comprend l'Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, le droit au bail, bénéfice de toutes prorogations et totalité des matériels fixes mobil, roulants outillage et ustensiles des installations des mobiliers commerciaux et de tout accessoires servant à l'exploitation du fonds . Étant donné qu'un nantissement de 8.000.000 DT a été inscrit au profit de la BH Bank au registre des nantissements auprès du Tribunal de 1ère I./Béja le 16/11/17 sous le N°3890 et auprès du T.1ère I/Tunis le 16/11/17 sous N°NA0125982017, ce nantissement a été porté de 8.000.000 DT à 11.000.000 DT. - Un hypothèque en rang utile sur toute la propriété objet du titre N°11827-Béja sis a Mjez El Bab d'une superficie de 3452m² et doit porter toutes ses dépendances actuelles et éventuelles, les servitudes actives et passives, bâtiments constructions et annexes. Etant donnée qu'une hypothèque de 8.000.000 DT, a été inscrit au profit du BH Bank sur le TF°11827-Béja le 17/11/17, dépôt de Béja, cette hypothèque a été portée à la somme de 11.000.000 DT.
2019	B.N.A	1 200 000	A) GARANTIE MOBILIERE 1)Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le N° B151092003 consistant en une unité de fabrication de produits hygiéniques, beauté et para pharmaceutiques sis à Charguia. 2)Nantissement en 1er rang affectant le matériel à acquérir et ce conformément à la loi 2001-19.En conséquence, le privilège résultant du nantissement susvisé sera inscrit sur le registre tenu à cet effet par le greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis. B) GARANTIE IMMOBILIERE Une hypothèque en rang utile pour la totalité de la propriété dénommée « SAH » objet du TF N°11827 Béja.
2019	B.N.A	7 300 000	A) GARANTIE MOBILIERE Nantissement de rang utile sur son fonds de commerce et matériel inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous N°151092003 consistant en une unité de fabrication de produits hygiéniques et para pharmaceutiques sis à la Charguia B) GARANTIE IMMOBILIERE Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété dénommée « SAH » objet du TF N°11827 Béja.

2019	B.I.A.T	2 900 000	NANTISSEMENT DE MATERIEL Nantissement et gage de premier rang sur le matériel porté sur les factures (VENUS, UNIVERSA WRAPPING MACHINE). Ce nantissement s'étend en outre à tous les objets qui seraient ajoutés audit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local, ce matériel nanti restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba IV.
2019	Attijari Bank de Tunisie	2 000 000	A) GARANTIE IMMOBILIERE Hypothèque immobilière de rang disponible portant sur la totalité de la propriété objet du T.F N°11828 Béja sis à Mjez El Bab , superficie 1454 m². Une hypothèque immobilière de rang disponible portant sur la totalité de la propriété objet du T.F N°11827 Béja sis à Mjez El Bab, superficie 3452 m². B) NANTISSEMENT Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production de produits hygiéniques, para médicaux et cosmétiques. Un nantissement de 1er rang sur Matériel à acquérir (conservation des biens donnés en Garantie).
2020	A.T.B	16 700 000	1) Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I chargaia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez El Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Zcomprenant notamment L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. 2) Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds 3) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m² objet du titre foncier N°11827 Béja 4) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m²et objet du titre foncier N°11828 Béja

2020	A.T.B	12 000 000	1) Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I charguia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez El Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z comprenant notamment L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. 2) Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds 3) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m² objet du titre foncier N°11827 Béja 4) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m² et objet du titre foncier N°11828 Béja
------	-------	------------	--

2020	Attijari Bank de Tunisie	15 000 000	A) GARANTIES IMMOBILIERES - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11828-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 1454 m². - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 3452 m². - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la parcelle N° 25 Bis du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 14998 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. - Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja Nord, de l'AFI d'une superficie approximative de 36480 m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja. (acte de vente enregistré le 25/05/2018 sous le N° d'enregistrement 18103181). B) NANTISSEMENT - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production des produits hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques, dont siège social est au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia, ainsi que les unités de production existantes et à créer ayant pour identifiant unique N°0492586Z, comprenant l'Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds. - Un nantissement de 1er rang sur le matériel à acquérir détaillé dans une liste jointe au contrat.
2020	B.I.A.T	4 500 000	Un gage et nantissement de 1^{er} rang sur le matériel porté sur la liste jointe en annexe du contrat. Le présent nantissement s'étend en outre à tous les objets qui seraient ajoutés au dit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local. Il est convenu que le matériel présentement nanti restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba 4, et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à la caution sans l'accord express et écrit de la BIAT.

2020	B.N.A	13 500 000	A) GARANTIE MOBILIERE - Un nantissement de rang utile sur son fonds de commerce et matériels inscrites au registre tenu à cet effet par registre national des entreprises sous le N°0492586Z, consistant en une unité de produits hygiéniques, beauté et para pharmaceutiques sis à Charguia, comprenant l'Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux où s'exploite le dit fonds de commerce, la totalité du matériel fixe, roulant, mobile servant à l'exploitation du dit fonds, ainsi que divers matériels, instruments, et ustensiles qui pourraient se trouver sur le dit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Le présent nantissement s'étend également à tous objets et toutes marchandises qui seraient ajoutés au dit fonds au fur et à mesure de leur incorporation. B) GARANTIE IMMOBILIERE Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827 Béja.
2020	U.B.C.I	2 100 000	Un gage et un nantissement en 1^{er} rang au profit de l'UBCI qui accepte conformément à la loi N°2001-19 du 06/02/2001, et à la loi N°52-2018 du 29/10/2018 relative au Registre National des Entreprises, l'outillage et le matériel d'équipement professionnel, dont la liste est annexée au présent contrat et qui y fera partie intégrante.
2021	Attijari Bank de Tunisie	6 500 000	- Extension des hypothèques immobilières sur les propriétés objet des titres fonciers N°11828 Béja et N°11827 Béja de Six Millions de Dinars. - Extension du nantissement du fonds de commerce à hauteur de 6.000.000 DT.

2022	Amen Bank	2 800 000	A) HYPOTHEQUE IMMOBILIERE DE RANG UTILE - La totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. - La totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja. B) NANTISSEMENT DE FONDS DE COMMERCE ET MATERIEL RANG UTILE Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporel et incorporels composant les fonds de commerce ci-après : - Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez El Bab. - Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. - Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja, 9000 "Béja Nord". Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commercesusmentionnés.
2022	B.T.L.	4 200 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).

2022	Attijari Bank de Tunisie	5 000 000	GARANTIE IMMOBILIERE 1)Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncierN°11828 BEJA, sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab , d'une superficie globale de 1454 m². 2)Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827 Béjà, sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie de 3452 m². 3)Hypothèque en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé de parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la Z.I.Zriba 4 de l'A.F.I, d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. 4)Hypothèque en rang utile portant sur la parcelle N°25 Bis du plan de lotissement de la Z.I. Zriba 4 de l'A.F.I, d'une superficie approximative de 14998 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. 5)Hypothèque en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé de parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la Z.I.Béjà Nord de l'AFI, d'une superficie approximative de 36480 m², à distraire du titre foncier N°13448 Béjà . NANTISSEMENT Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para- médicaux et cosmétiques, dont siège social est au N°5, Rue 8610, Z.I.Charguia I, ainsi que les unités de production existantes et à créer, ayant pour identifiant unique N°0492586Z au centre national du registre des entreprises, comprenant notamment l'Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds.
2022	U.B.C.I	4 800 000	Un gage et un nantissement en 1^{er} rang au profit de l'UBCI qui accepte conformément à la loi N°2001-19 du 06/02/2001, et à la loi N°52-2018 du 29/10/2018 relative au Registre National des Entreprises, l'outillage et le matériel d'équipement professionnel, dont la liste est annexée au présent contrat et qui y fera partie intégrante.

Autres engagements hors bilan

- En avril 2020, la société SAH SA a accordé une lettre d'intention forte au profit d'Orabankafin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 850mCFA (4,3mDT) sollicitée par SAH Sénégal.
- La société a accordé en 2021 une lettre de confort au profit de la banque Société General Algérie « SGA » afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation et d'investissement de 1.055 MDA soit (21 mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- La société a accordé en 2021 une lettre de confort au profit de la banque « FRANSABANK AL DJAZAIR » afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation, constituée par un Crédit Court Terme sur 180 jours d'un montant de 150 MDA soit

(3,1 mDT) et une Lettre de Change à vue et à terme non provisionnée d'un montant de 100 MDA soit (2,1 mDT), sollicitée par SAH Algérie.

- Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 30 juin 2022 à 28.144 kDT.

Azur Papier SA

Date	Banque	En DT	Garantie Donnée
2011	BNA	4 500 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2011	Attijari Bank de Tunisie	11 000 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2014	Attijari Bank de Tunisie	13 000 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2015	BTL	5 300 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2015	BNA	11 700 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2016	UIB	6 100 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2016	UBCI	4 250 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2017	BIAT	7 200 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2019	BH Bank	10 000 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2021	Amen Bank	3 230 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2022	Amen Bank	19 500 000	Hypothèque sur le terrain de superficie 50 000m ² ; Nantissement sur fond de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels

Autres engagements hors bilan

- Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 30 juin 2022 à 19.328kDT.

Azur Détergent SA

Date	Banque	En DT	Garantie donnée
2018	Attijari Bank	11 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan Nantissement sur fonds de commerce de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank Nantissement sur matériel de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank
2018	Amen Bank	10 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec Attijari Bank sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec Attijari Bank sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan Nantissement sur fonds de commerce de premier rang en paru-passu avec Attijari Bank Nantissement sur matériel de premier rang en paru-passu avec Attijari Bank
2018	BNA	9 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BH sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan. Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BH sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan. Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. Nantissement en premier rang sur matériel.
2019	BH	10 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan. Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan. Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. Nantissement en premier rang sur matériel.
2019	Amen Bank	15 500 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec Attijari Bank, La BH et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan.

			Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec Attijari Bank, BH et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghoulan. Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. Nantissement en premier rang sur matériel.
2019	BH	14 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghoulan. Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghoulan Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. Nantissement en premier rang sur matériel.
2019	Attijari Bank	10 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghoulan. Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghoulan Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. Nantissement en premier rang sur matériel.
2019	BNA	11 500 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et BH sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghoulan. Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et BH sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m ² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghoulan. Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent. Nantissement en premier rang sur matériel.
2020	BIAT	3 500 000	Nantissement en premier rang sur matériel
2021	Amen Bank	1 935 000	Crédit d'acquisition du terrain RenCast

Autres engagements hors bilan

- Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 30 juin 2022 à 8.495 kDT.

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
du Groupe la Société d'Articles Hygiéniques
« SAH »**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Introduction

Nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires du Groupe de la Société d'Articles Hygiéniques, comprenant le bilan au 30 juin 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 308.986.916 dinars tunisiens y compris le résultat consolidé bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à 13.321.366 dinars tunisiens ainsi que la part des minoritaires dans les capitaux propres de 73.060.902 dinars tunisiens.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière du Groupe « Société d'Article Hygiéniques »arrêtée au 30 juin 2022ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note VII aux états financiers dans laquelle la direction décrit le fait que les sociétés« SAH SA » et « Azur Détergent SA »ont fait l'objet d'une vérification de leur situation sociale portant sur la conformité des déclarations salariales avec les registres et les documents comptables de la société et ce, pour la période allant du 01 avril 2019 au 31 mars 2022.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif dudit contrôle ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Au 30 juin 2022, aucune provision n'a été constatée en couverture d'un risque social de rattachant audit contrôle.

Tunis, le 09 décembre 2022

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Cabinet HayetLabidi

Abir Matmti

Hayet Labidi